



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pharmacie

Question écrite n° 3541

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les importantes différences existant dans les différents pays de la CEE dans le domaine de la pharmacie (prix du médicament, durée et mode de la prescription médicale, délivrance des médicaments à l'unité ou par boîte, lieu de vente, etc). Il lui demande s'il compte prendre des initiatives afin d'harmoniser les politiques en ce domaine en vue de l'échéance de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, des différences existent dans les divers états de la Communauté européenne que ce soit dans le domaine du médicament ou dans les modes d'exercice de la pharmacie. Des progrès importants ont cependant été faits depuis quelques années, notamment pour l'harmonisation du dossier d'AMM. Pour ce qui est du médicament, les disparités constatées devraient s'amenuiser, au fur et à mesure du processus d'harmonisation. Ainsi, en ce qui concerne l'information du corps médical, le résumé des caractéristiques du produit évalué par chaque autorité sanitaire devrait être rapidement harmonisé à l'échelle européenne sous l'influence des travaux communautaires et du processus de reconnaissance mutuelle. Pour ce qui est de l'exercice de la pharmacie (mode de délivrance, lieu de vente), dans la mesure où les dispositions nationales ne créent pas d'entraves techniques aux échanges, une harmonisation n'est pas envisagée à court terme à l'échelon communautaire. D'une façon générale, il est précisé à l'honorable parlementaire qu'afin d'évaluer les conséquences de l'échéance 1992 et les mesures à prendre, un groupe de travail a été constitué par la direction de la pharmacie et du médicament. Ce groupe comprend des représentants de l'ordre des pharmaciens, des pharmaciens d'officine, des grossistes répartiteurs et des fabricants.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3541

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2798